



LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni le

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 à 19 H 30

Salle du Conseil, Mairie de Samoëns

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le public était autorisé à assister à la séance du 2 septembre 2024
et les débats ont été retransmis en direct de manière électronique.**

1. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération n° 2020-02-05 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire)

2. AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 2024-00079 :

COMMUNE DE SAMOËNS / COMMUNE DE MORILLON / COMMUNE DE SIXT-FER-A-CHEVAL :
Constitution d'un groupement de commande pour le lancement et la gestion du marché relatif au "transport en ambulance et hélicoptères" pour les secours sur le domaine skiable du Grand Massif avec les communes de Morillon et Sixt-Fer-à-Cheval.

APPROUVEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Délibération n° 2024-00080 :

COMMUNE DE SAMOËNS / ASSOCIATION DE LA CABANE DU COL DE COU (A3C) :
Appel de fonds travaux - Annule et Remplace la délibération n°2024.00078 du 1er juillet 2024.

APPROUVEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Délibération n° 2024-00081 :

COMMUNE DE SAMOËNS / ASSOCIATION "LES AROBADES" :
Soutien à l'association "Les Arobades" dans le cadre d'un projet culturel en direction des écoles de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

APPROUVEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Délibération n° 2024-00082 :

COMMUNE DE SAMOËNS :
Exonération des pénalités de retard relatives au marché 18MAPAT01 - "Réhabilitation de la Maison des Sœurs en Maison de la musique".

APPROUVEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

3. AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 2024-00083 :

COMMUNE DE SAMOENS :
Délégation demandes de subventions.

APPROUVEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

4. DEVELOPPEMENT DE AMENAGEMENT DURABLES

Délibération n° 2024-00084 :

COMMUNE DE SAMOENS / FAMILLE BELBARBE :
Echange de terrain Commune/Belbarbe - Planpraz.

APPROUVEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Délibération n° 2024-00085 :

COMMUNE DE SAMOENS / SOCIETE « LA TANIÈRE DES COMBES » :
Constitution de servitude de passage de réseaux en tréfonds – Chemin Rural des Combès aux Pleignes.

APPROUVEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

**Le Maire,
Jean-Charles MOGENET**

